

Image not found or type unknown



Garde d'enfants. Affaires familiales

Par **Math59**, le **18/10/2016** à **11:22**

Bonjour, rnMon conjoint a obtenu la garde de son fils âgé de 4 ans. Mère qui assure pas forcément ses droits de visite. Prochainement nous serons amenés à quitter la région pour des raisons professionnelles. Nous serons à 800km de la mère du petit. Avons nous le droit ? Quelles démarches sont à faire ? Merci

Par **jos38**, le **18/10/2016** à **13:45**

bonjour. vous devez informer la mère de votre nouvelle adresse , si possible par lettre recommandée avec accusé de réception si l'entente n'est pas très bonne , et le Jaf, ceci pour prouver que vous ne vous éloignez pas volontairement pour soustraire l'enfant aux visites

Par **Math59**, le **18/10/2016** à **13:48**

Merci. Ceci entame donc une nouvelle procédure judiciaire ? Car la mère a des droits de visite un week-end sur deux. Nous souhaitons demander à ce qu'elle l'est pendant les vacances plutôt que les week-end. rnPouvons nous écrire directement au juge ? Car nous ne voulons plus passer par notre avocat. rnMerci

Par **Visiteur**, le **18/10/2016** à **14:20**

Oui, il faut saisir le juge, via votre avocat éventuellement.

Par **granger**, le **24/10/2016** à **19:06**

Bonjour, au jaf, l'avocat n'est pas obligatoire mais conseillé seulement, cordialement